



Conseil communal  
Vully-les-Lacs

Séance du Conseil communal du mardi 26 juin 2018

à 19h30, à l'abri PC de Mur

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 24 avril 2018.
4. Adoption des comptes 2017, préavis municipal 2018/02.
5. Demande de crédit de CHF 90'000.00 pour la transformation de l'ancien bureau communal de Constantine, préavis municipal 2018/03.
6. Demande de crédit de CHF 176'800.00 pour la réfection du bâtiment de la voirie à Vallamand-Dessous, préavis municipal 2018/04.
7. Motion Jean-Michel Loup et consorts « Modération des nouvelles constructions en zones villages ».
8. Election du bureau pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 :  
Président, vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.
9. Election des commissions des finances et de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.
10. Communications municipales.
11. Communications du bureau.
12. Divers, propositions individuelles.

---

M. Florian Failloubaz, président du conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance à 19h30. Il salue la présence de la municipalité et de Mme Ludmila Glisovic Kormann, journaliste du journal « La Broye » et M. Sébastien Galliker, journaliste du journal « 24 Heures ».

**1. Appel.**

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mme Geneviève Bardet Leresche, MM. Jean-Pierre Annichini, Alexandre Bardet, Arnaud Guignard, Pascal Ibanez, Jean-Charles Lauper, Pierre Leuba, Steve Loup et Fabrice Wuillemin.

## **2. Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

## **3. Adoption du procès-verbal du 24 avril 2018.**

Le procès-verbal du 24 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

M. Florian Failloubaz explique que le procès-verbal fait plus de 40 pages et retranscrit fidèlement les propos des intervenants, quasiment mot pour mot. La secrétaire avait la volonté de retranscrire tous les propos des conseillers, mais le procès-verbal n'est ainsi pas facile à lire. Il serait bien que les prochains procès-verbaux soient retranscrits comme par le passé, c'est à dire un procès-verbal ne contenant que les éléments factuels, mais cette décision revient au prochain bureau du conseil. Si c'était le cas, un conseiller qui ne retrouvait pas ses propos retranscrit et souhaitait les voir figurer tout de même, serait prié de faire un amendement lors du conseil suivant.

## **4. Adoption des comptes 2017, préavis municipal 2018/02.**

M. François Haenni fait un petit exposé sur les comptes. (voir annexe 1)

M. Julien Bessard, rapporteur de la commission de gestion, donne lecture de son rapport. La commission de gestion est composée des membres suivants : Mme Geneviève Bardet Leresche, MM. René Fluri, Didier Bardet, Julien Bessard, Claude Besson, Christian Genilloud et Philippe Loup.

Discussion :

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote :

**Vote :**

**Les conseillers acceptent les comptes 2017 à l'unanimité et en donnent décharge à la municipalité et au syndic.**

## **5. Demande de crédit de CHF 90'000.00 pour la transformation de l'ancien bureau communal de Constantine, préavis municipal 2018/03.**

M. Matthieu Tombez donne lecture du rapport de la commission des finances. La commission des finances est composée de MM. Henri-Daniel Kolb, Yves Amiet, Jacques Loup, Julien Schwab et Matthieu Tombez.

Conclusion :

La commission des finances propose au Conseil communal de refuser la demande de crédit sollicitée par la municipalité.

M. Pascal Lambert donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier ce point de l'ordre du jour. Cette commission est composée de MM. Olivier Bôle, Joël Loup et Pascal Lambert.

Conclusion :

La commission propose au conseil communal de refuser la demande de crédit.

M. Albert Gavillet explique que, en 2012, le conseil communal avait demandé à la municipalité de mettre en valeur tous les bureaux et salles de conseil des anciennes communes. Quelques démarches ont été faites en certains endroits et certains lieux sont revenus aux sociétés locales. A Constantine, ce qui a été libéré a été remis au château (ndlr : le château de Constantine est une fondation d'utilité publique, catégorie « Homes non médicalisés ») : l'appartement du 1<sup>er</sup> étage et la salle de classe pour les animations. Il restait l'ancien bureau communal de Constantine. Le château avait demandé que la commune le rénove pour avoir un studio pour loger le personnel. Il y aussi beaucoup demande au bureau communal de jeunes de la commune qui souhaitent louer un studio en attente de l'évolution de leur situation. Pour cette raison, la municipalité a décidé de rénover ce local. La remise en état des WC publics se situant dans le même bâtiment est compris dans le montant du crédit, car il y a de sérieux problèmes de tuyaux souillés par le tartre et autres. Quant aux CHF 11'500.- du prix du dossier, ils comprennent les frais d'enquête et le relevé des plans.

La municipalité a fait beaucoup de choses pour les sociétés locales de Constantine : elle a remis dernièrement les deux anciens garages du bâtiment de l'école à la société du four « Les Fourmies », car ils étaient trop petits pour parquer des voitures. L'abri PC est à disposition de toutes les sociétés qui voudraient le demander. Il est aussi possible de s'arranger avec les membres du tir au petit calibre ou pour le local de la jeunesse. Le caveau est également disponible.

Discussion :

Mme Caroline Bessard soutient le projet, car les loyers deviennent de plus en plus cher dans notre région, il y a de moins en moins de petits appartements et qu'il est difficile pour un jeune de quitter le domicile familial. Malgré l'investissement, le montant de la location génèrerait un revenu plutôt stable pour la commune. S'il y avait vraiment des besoins pour les sociétés locales, elles se seraient manifestées avant. Mme Bessard encourage la rénovation de l'ancien bureau communal et pense que des locaux sont sous-exploités depuis qu'ils ne sont plus des bureaux. Ce serait l'occasion de faire quelque chose de joli qui rendrait service à quelqu'un qui a les moyens de prendre un appartement de ce type.

M. Christophe Tombez explique que, suite à la réunion de préparation de quelques membres du conseil, il a envoyé un mail il y a deux semaines au syndic et à la municipalité pour obtenir des éclaircissements, notamment sur la vision globale de la municipalité. Pour le groupe, la rénovation du studio n'est pas un problème et il s'agit certainement d'une bonne chose, mais il manque une vision globale, pour pouvoir comprendre pourquoi on fait un studio à Constantine et autre chose ailleurs.

M. Tombez a reçu une réponse la semaine dernière, à titre exceptionnel, et en fait part aux conseillers ce soir : les points de réponses de M. Albert Gavillet sont connus, c'est-à-dire une demande faite lors de la dernière législature du conseil de mettre en valeur ces bâtiments. En résumé, l'idée de faire un studio à Constantine se basait sur cette demande du conseil. Or, il manque une vision de tous les différents projets de la commune pour savoir dans quel sens on part.

Mme Nicole Arzrouni demande si le prix de location a déjà été estimé.

M. Albert Gavillet répond qu'il faut attendre encore le coût final, mais cela ferait entre CHF 500.- et CHF 600.- par mois. Il explique que l'ancien bureau avait servi de salle d'appui pour l'école pendant 4 ans et que c'est pour cette raison que le local n'a pas été rénové avant.

M. Raphaël Vincent demande où se situe cette salle exactement.

M. Albert Gavillet explique qu'elle se trouve au rez de chaussée du bâtiment communal à Constantine, au-dessus du caveau, au même étage que les WC publics, la porte d'entrée donne accès directement sur la cour. Au départ, M. Gavillet souhaitait louer le bâtiment complet au château, sauf les WC et les annexes dont on a besoin pour le caveau. Mais le château a refusé à l'époque, mais serait intéressé actuellement, si le bureau était rénové.

M. Raphaël Vincent constate que le caveau est loué de temps en temps et engendre un certain bruit. La municipalité a-t-elle souci avec un appartement directement au-dessus ?

M. Albert Gavillet répond qu'il n'y aura pas beaucoup de bruit, car géographiquement l'appartement est situé au bout du caveau et il y a beaucoup de sable sur la voûte du caveau.

M. Antoine Savary constate qu'un bien du patrimoine administratif se transforme en patrimoine financier, avec aucune vue financière de rendement. Pour lui, un bien financier doit avoir un rendement et on ne peut pas attendre d'avoir construit pour savoir combien il va nous rapporter. Ça sous-entendrait qu'on pourrait avoir un bien du patrimoine financier qui coûte de l'argent à la commune. Donc, M. Savary a de la peine à de positionner par rapport à ça. La deuxième question est : quelle est l'urgence de cet objet-là comparé avec tous les autres objets ? Réponse qui apporterait aussi une vue d'ensemble sur les investissements que pourraient faire la commune. Tout cela mis ensemble, il y a plus de questions que de réponses.

M. Albert Gavillet a uniquement une partie de la réponse : la commune ne touche pas de location dans ce bâtiment, à part de minimes locations pour le caveau qui est loué et il faut malgré tout chauffer ce bâtiment. La commune touche des locations de la salle de classe. Cela permettrait d'avoir un apport supplémentaire pour participer aux coûts de chauffage qui est transmis par une conduite depuis la villa qui se situe en contre-bas. La chaudière se trouve dans le bâtiment de la villa.

M. Christophe Tombez a cru comprendre que tous les bâtiments vides actuels, dont les salles de classe, sont aussi chauffés et ne sont pas habités. Il y a moins de pression pour les décisions. N'a-t-on pas meilleur temps de mettre ce projet avec des bâtiments, de faire un projet global avec une vision à expliquer à la population et de ne pas morceler avec des appartements, ce qui empêche de se sentir à l'aise avec la prise de décision.

M. Albert Gavillet répond que dans tous les autres collèges des appartements sont loués et donc chauffés. Les salles vides sont chauffées au minimum.

M. René Fluri ne savait pas que le chauffage était lié avec la villa. Y a-t-il des réflexions faites sur la future utilisation de la villa. Peut-être que la villa pourrait être vendue et le problème du chauffage se poserait de nouveau.

M. Albert Gavillet répond que la villa est un patrimoine communal et que, pour l'instant, elle va être relouée telle qu'elle est. Un projet a duré tout le printemps et n'a abouti à rien. Mais quelques travaux seront faits et la villa sera remise en location. A signaler que la chaudière qui alimente les deux bâtiments n'a que 3 ans.

M. Jean-Michel Loup demande si une vision globale existe, ce qui permettrait au conseil d'être plus à l'aise pour prendre une décision.

M. Blaise Clerc répond que, en 2012, le conseil avait demandé à la municipalité de l'époque ce qu'elle entendait faire avec les locaux administratifs des anciennes communes. La réponse, qui est toujours valable aujourd'hui, est que ces locaux serviraient aux sociétés locales et aux gens qui voulaient se réunir et qu'il n'était pas question de les transformer en quoi que ce soit, pas aussi longtemps qu'il y avait des demandes des sociétés locales aussi diverses qu'elles soient. Cette réponse concerne les locaux administratifs, car certains font des amalgames.

Lorsqu'en 2013, la municipalité a décidé de porter en avant le projet de l'école primaire, la question de savoir ce qu'on ferait des salles de classe inutilisées est venue assez rapidement. La réponse a été donnée en 2014 : que lorsque toutes les classes seraient vides, même celles qui nous avaient été demandées en complément pour du PPLS à l'époque et qui se sont terminés en 2016, la municipalité s'engagerait à demander des idées à des architectes de la région, ce qui a été fait. Pour le moment, une série d'idées a été reçue sur les 4 collèges où il y a 1-2 salles de classe.

A la fin de l'année dernière et début de cette année, avec l'avènement du plan général d'affectation et l'application de la LAT, la municipalité ne souhaitait pas de créer des nouveaux logements, alors qu'elle demande à la population et aux propriétaires de cette commune de faire l'exercice contraire et auquel on va très probablement retirer des terrains constructibles. Ce serait extraordinaire que la commune devienne elle propriétaire alors qu'elle demande le contraire à ses citoyens. Il a été décidé que tous ces éléments seraient intégrés dans la réflexion du PGA et les salles de classe, pas les locaux administratifs, feront l'objet d'une réflexion globale dans le cadre du plan général d'affectation qui a été lancé au mois de février dernier.

M. Philippe Loup a entendu le syndic et a entendu les commissions qui conseillent de refuser la demande de crédit. Il y a semble-t-il mauvaise communication. M. Loup pense refuser le projet tant qu'il n'y a pas d'accord visible entre la municipalité et les commissions. Il ne sait pas qui croire, il n'y a pas d'accord sur une vision.

Mme Caroline Bessard n'est pas convaincue. Elle a entendu que la commission demande de faire des travaux à moindre coût dans un premier temps, mais elle pense que ce serait générer un local sous-occupé et payer deux fois. Mme Bessard n'est pas favorable à cela non plus.

M. Christian Genilloud constate qu'on voit des réflexions globales sur les salles de classe, mais pas de vision à long terme ou à moyen terme en tout cas. Peut-être que si la municipalité présente un projet également pour les locaux administratifs, le conseil aurait la possibilité de se prononcer différemment. Car il ne peut avoir la vision globale sur un projet d'appartement présenté. Il comprend que c'est bien d'avoir un appartement à CHF 500.- ou CHF 600.- en location, mais souhaite une réflexion globale.

M. Blaise Clerc reprend les propos d'Albert Gavillet qui disait que si cette surface n'avait pas été occupée, elle aurait été partie intégrante de ce que la municipalité avait déjà fait en 2012 pour le château. Il rappelle que, pour les locaux administratifs, la vision actuelle, qui est la même que le conseil a demandé à la municipalité et que celle-ci a approuvé, c'est de les conserver pour que les sociétés locales puissent avoir accès dans chaque village à ces anciennes salles administratives, ou bureaux administratifs. C'est cela la vision actuelle et la municipalité n'a pas l'intention de faire un appartement avec une autre salle administrative pour autant qu'elle serve de lieu de rassemblement.

A Constantine, il y a déjà l'abri PC et la salle sous la villa qui sont à disposition des sociétés et il y a encore le caveau. Il y a 3 endroits à Constantine pour le rassemblement.

**Vote :**

**Les conseillers refusent la demande de crédit de CHF 90'000.00 pour la transformation de l'ancien bureau communal de Constantine.**

28 non	7 oui	6 abstentions
--------	-------	---------------

**6. Demande de crédit de CHF 176'800.00 pour la réfection du bâtiment de voirie à Vallamand-Dessous.**

Lecture des deux rapports par les mêmes commissions notées au point 5.

Conclusions :

La commission des finances et la commission thématique proposent au Conseil communal d'accepter la demande de crédit sollicitée par la municipalité.

M. Albert Gavillet : le toit de la voirie est déjà bâché au  $\frac{3}{4}$  car il n'est plus étanche. Il y avait une vitrine d'exposition, qui sera un local pour mettre les machines, non fermé. Un vestiaire sera fait par les employés eux-mêmes. Le projet doit encore être mis à l'enquête publique.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Vote :

**Les conseillers acceptent à l'unanimité la demande de crédit de CHF 176'800.00 pour la réfection du bâtiment de la voirie à Vallamand-Dessous.**

#### **7. Motion Jean-Michel Loup et consorts « Modération des nouvelles constructions en zones villages ».**

M. Jean-Michel Loup relève que tout le monde a reçu un exemplaire de la motion par courriel. Il explique la raison de cette motion : lors du conseil de février, pour la votation sur les zones de réserve, il y avait eu beaucoup de discussions concernant les zones de réserve, mais aussi les zones à l'intérieur des villages. M. Loup a ressenti la crainte de plusieurs conseillers que ces zones, qui sont encore constructibles aujourd'hui, puissent être développées de manière inappropriée. Dans les divers, il avait demandé à la municipalité d'étudier la possibilité d'améliorer cet état de fait. La municipalité avait répondu qu'elle allait étudier la chose. Le 24 avril, M. Loup est de nouveau intervenu dans les divers et il lui a été répondu que le cas n'avait pas été étudié.

Cette réponse a incité M. Loup à établir la motion présentée. Il a donc étudié les règlements des 7 anciennes communes et a remarqué notamment que l'ancienne commune de Villars-le-Grand est très mal protégée par ses articles. Selon le tableau soumis dans la motion, il y a 6 critères importants pour éviter un développement inapproprié : le CUS (coefficient d'utilisation du sol), le nombre de niveaux habitables, la hauteur à la corniche, la hauteur du faîte, l'avant-toit et la hauteur des murs mitoyens. A Villars-le-Grand, 4 critères sur 6 n'ont pas de valeur limite. Les autres communes sont un peu moins problématiques. Pour avoir une vision globale, il a pris pour chaque commune la valeur la moins restrictive et pensait l'appliquer à chaque commune qui n'avait pas cette valeur dans son règlement, ce qui débouche sur la motion établie.

M. Florian Failloubaz rappelle que lorsqu'une motion est déposée, ce pour quoi le conseil doit se prononcer tout d'abord, c'est l'entrée en matière ou pas. La discussion sur les articles et le contenu est renvoyé sur un rapport et discuté ultérieurement.

M. Blaise Clerc répond que la municipalité a pris connaissance de cette motion et attend du conseil qu'il se prononce. S'il se prononce favorablement, la municipalité fera son devoir et analysera la situation. Elle fournira en temps voulu le rapport qui arrivera dans le sens de la motion ou dans un autre sens.

M. Florian Failloubaz explique en complément que, si le conseil entre en matière, la municipalité examinera la proposition détaillée faite par le motionnaire, et après un examen sur la légalité, présentera un projet qui correspondra à la motion, ou a la faculté de faire un contre-projet.

Mme Caroline Bessard semble se rappeler avoir lu il y a quelque temps qu'il n'est pas nécessaire de modifier les règlements des communes, car le règlement de la nouvelle commune couvrira ce genre de chose. Elle a entendu les craintes par rapport à la dénaturation des villages, mais n'a pas l'impression qu'il y ait un réel risque aujourd'hui. Elle demande s'il est vraiment nécessaire de faire cette modification, Est-ce une peur ou un risque réel ?

M. Florian Failloubaz recadre la discussion et répond que la question ce soir est de savoir si le conseil va entrer en matière ou pas sur cette motion.

M. Blaise Clerc reprend les propos de M. Jean-Michel Loup et répond que, effectivement, la municipalité n'a pas apporté de réponses le 24 avril, car elle n'avait pas eu le temps de le faire par rapport au conseil du 27 février.

La motion est là, c'est contraignant, mais la municipalité, si le conseil accepte cette motion, fera le travail et apportera une réponse dans le sens ou un contre-projet, si des problèmes de légalité étaient constatés. M. Clerc souligne le gros travail de fond effectué par M. Loup. Mais pour couper court à ce que dit Mme Caroline Bessard, il pense que ce soir il faut se prononcer sur la motion et comme la motion est contraignante, il demande aux conseillers de faire confiance à la municipalité pour qu'elle fasse le travail.

M. Jean-Michel Loup souligne que cette motion n'a pas été faite pour embêter la municipalité, mais pour l'aider, ainsi que le bureau technique, si un projet farfelu était déposé, en particulier à Villars-le-Grand, selon lui la commune la moins bien protégée, afin d'avoir des arguments pour refuser un tel projet.

Vote :

**Les conseillers acceptent la motion Jean-Michel Loup et consorts « Modération des nouvelles constructions en zones villages ».**

0 non	38 oui	3 abstentions
-------	--------	---------------

## **8. Election du bureau pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 :**

Election du Président :

M. Florian Failloubaz n'est pas candidat à sa réélection en raison de nouvelles obligations professionnelles, ce qui lui permet de rester en place pour l'élection du nouveau président.

M. Christophe Tombez propose M. Alain Bally qui confirme être candidat.

**M. Alain Bally est élu président par acclamation.**



M. Raphaël Vincent félicite le président sortant pour le bon travail de séances pas toujours faciles à gérer.

Election du Vice-Président :

Mme Nicole Arzrouni se présente pour une nouvelle année.

**Mme Nicole Arzrouni est réélue vice-présidente par acclamation.**

Election de deux scrutateurs et deux suppléants :

Les deux scrutateurs et les deux suppléants ont informé qu'ils sont tous partants pour un nouveau mandat, avec une rocade pour les fonctions. Comme il n'y a pas d'autres candidatures, sont élus par acclamations :

Scrutateurs :

MM. Patrick Rattaz et Robert Schranz.

Suppléants :

MM. Cédric Bardet et Fabian Wohlhauser.

**9. Election des commissions des finances et de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 :**

Election de la commission de gestion :

M. Didier Bardet ne se représente pas. Les autres membres sont tous candidats.

M. Alain Bardet propose M. Alexandre Bardet.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, la commission de gestion sera composée de :

**M. René Fluri, Mme Geneviève Bardet Leresche, MM. Alexandre Bardet, Julien Bessard, Claude Besson, Christian Genilloud et Philippe Loup.**

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Election de la commission des finances :

M. Henri-Daniel Kolb ne se représente pas.

M. Yves Amiet propose M. Fabrice Guillod qui accepte.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, la commission des finances sera composée de :

**MM. Yves Amiet, Fabrice Guillod, Jacques Loup, Julien Schwab et Matthieu Tombez.**

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

M. Florian Failloubaz précise aux deux commissions qu'elles devront siéger pour élire leur président et, une fois celui-ci désigné, transmettre ses coordonnées à M. Alain Bally, puisque le contact entre le bureau et les commissions se fait par l'intermédiaire du président. Les coordonnées seront également transmises à la municipalité pour qu'elle puisse aussi dialoguer avec ces deux commissions.

## **10.Communications municipales.**

M. Blaise Clerc :

### **1. Plan général d'affectation :**

Le dossier des mises en réserve est au Service du Développement Territorial. A sa connaissance, la signature de la Conseillère d'Etat sur les réponses aux oppositions n'a pas été encore faite, mais le délai est à la fin du mois de juin. La municipalité est allée de l'avant pour le plan général d'affectation et, comme M. Clerc l'avait laissé entendre et suggéré au conseil, la municipalité va monter trois groupes de travail qui seront formé de 5 personnes de la population, 5 personnes des milieux économiques de notre commune et de 5 personnes du conseil communal. Un tout-ménage spécial informera les personnes intéressées par un de ces trois groupes de travail. Les modalités seront connues dans le cadre du tout-ménage. L'idée est que ces groupes de travail représentent une bonne répartition spatiale dans les anciens villages, en termes de sexe, d'âge et de profession. La procédure sera lancée la semaine prochaine et les candidatures sont à nous retourner pour le 24 août, de sorte que les commissions puissent être formées et réunies en septembre sur une information globale concernant l'exercice PGA et que tous débutent avec le même niveau de connaissance.

### **2. Sondage auprès de la population :**

La municipalité avait laissé entendre qu'elle ferait une séance publique avant les vacances d'été. Victime de son succès et du nombre de réponses reçues, en particulier les réponses écrites qui ont dû être transformées en format électronique, il y a un peu de retard. Cette séance est prévue dans la première quinzaine de septembre.

Mme Mireille Schaer :

Le premier numéro du journal « Le Vullierin » est paru durant le mois de mai. Il est possible d'écrire à l'adresse mail de l'administration ou de contacter Mme Schaer si des informations pourraient faire partie du prochain journal qui sortira début octobre.

Mme Béatrice Chuard félicite Mme Schaer car le journal est bien conçu, mais regrette qu'aucune photo de Chabrey n'y figure. Pour un premier journal, il aurait été appréciable que chaque village ait sa photo.

## **11.Communications du bureau.**

M. Florian Failloubaz remercie la secrétaire qui fait un travail considérable.

## 12. Divers, propositions individuelles.

M. Alain Bally : étant passé président, le conseil a perdu son huissier.

M. Florian Failloubaz : cet élément n'est pas à l'ordre du jour, mais le conseil peut tout de même procéder à l'élection d'un huissier. Il rappelle que le poste d'huissier peut émaner soit du conseil, soit, si le conseil n'en trouvait pas, de l'administration communale qui prêterait un employé en cas de besoin, ceci étant inscrit dans le règlement.

Si le conseil est d'accord de procéder au vote, il est possible d'élire un huissier ce soir. M. Failloubaz demande s'il y a des propositions pour le poste d'huissier.

Comme il n'y a aucune proposition, M. Failloubaz demande à la municipalité de fournir un employé afin de mettre les salles de conseil en place avant chaque conseil. Si un conseiller se découvrait une vocation dans le future, une élection pourrait toujours avoir lieu.

Mme Nicole Arzrouni : profite que, le conseil est un peu plus court que d'habitude pour donner des infos sur la bibliothèque :

Statistique des abonnés à fin mai 2018 :

500 abonnés individuels, dont 321 de la commune de VLL ce qui représente 64 % des abonnés.

Cudrefin est en 2<sup>ème</sup> position avec 20 % des abonnés.

Faug est en 3<sup>ème</sup> position avec 9 % des abonnés.

D'autres provenances 7 %.

Proportion adultes/enfants sur 500 abonnés individuels : 356 enfants.

Pour Vully-les-Lacs, les enfants représentent 66 % des abonnés, donc 213 enfants de Vully-les-Lacs.

Dès début septembre, la bibliothèque va lancer un nouveau projet « né pour lire ». C'est un projet national qui est soutenu financièrement notamment par Bibliomédia qui a pour but d'inciter les parents à venir avec leurs petits-enfants entre 0 et 4 ans à la bibliothèque participer à une animation.

Depuis avril 2018, la commune de Vully-les-Lacs transmet à tous les parents de nouveau-nés une lettre d'information avec le premier matériel, une petite brochure qui est rédigée dans toutes sortes de langues. La même démarche est également faite par la commune de Faoug et de Cudrefin. Mme Arzrouni met à disposition cette documentation afin que les conseillers puissent en prendre connaissance. La première animation aura lieu le 5 septembre et durera une heure. Une animatrice vient d'être formée, Mme Noémie Corthésy Amiet, qui est aussi active dans le parascolaire.

M. Christian Genilloud avait posé une question à la municipalité concernant la gratuité de l'école. On dit que les communes vont payer la différence si les parents le demandent. Pour mémoire, on aurait le droit de demander, pour un camp ou une activité, CHF 80.-. Cela veut dire qu'actuellement on demande CHF 150.- ou CHF 160.- aux parents. Pour chaque enfant qui part au camp, il y aurait une augmentation d'environ CHF 80.- qui pourrait être demandée aux communes.

Si on imagine que tous les parents se mettent ensemble et demandent ce remboursement, avec 500 à 600 élèves à CHF 80.-, on va s'approcher d'une augmentation pour les communes de CHF 50'000.-, respectivement CHF 100'000.- en tout pour ces activités extrascolaires. Que va-t-il se passer si les parents demandaient le remboursement. Que peut-on faire pour simplifier les choses et surtout les clarifier pour la population, pour le corps enseignant d'autre part et pour les communes ?

M. François Haenni répond que le comité directeur de l'ASIA s'est positionné il y a plusieurs mois. On était dans l'attente, semble-t-il imminente, d'une prise de position de la Cheffe du Département qui ne l'a pas fait et qui clairement renvoie la responsabilité aux communes, respectivement aux associations intercommunales pour se positionner. On le sait par rapport à la prise de position du TF, il y a une possibilité de demander aux parents de participer aux frais, pour autant que cela soit des frais liés à la subsistance : tout ce que les parents ne vont pas dépenser car l'enfant n'est pas à la maison, ce qui n'est pas le cas par rapport à l'hébergement. Le comité de direction favorise le statu quo. On garde la possibilité que les organisateurs demandent une participation aux parents et le reste de la participation est financé par l'ASIA, ce qui était le cas jusqu'à maintenant. Que se passera-t-il si les parents font recours ? la commune prendrait les frais en charge.

M. Haenni a refait une interpellation auprès de l'ensemble du comité directeur pour dire que la prise de position n'a pas été bien communiquée jusqu'au niveau des organisateurs. L'ASIA et la direction des écoles vont clarifier rapidement cette prise de position.

M. Haenni rappelle la décision prise : l'ASIA soutient les camps sportifs, car c'est sain et social, et on favorise le statu quo : participation en partie pour les parents. En cas de recours : la commune prend en charge les frais, en tout cas sur le premier exercice, jusqu'à ce qu'il y ait un impact sur les prochains budgets. Il y aura alors une décision du conseil intercommunal.

M. Blaise Clerc ajoute que cette discussion a été portée à l'ordre du jour de la rencontre des 4 syndicats et M. Clerc confirme l'intervention de M. Haenni : la décision a été prise que, quoi qu'il arrive, les communes soutiendraient. Il est préférable de soutenir les jeunes que de les voir ne pas aller à un camp de ski ou d'été ou de printemps, et de rester à la maison. Les 4 syndicats ont confirmé cette décision et soutiennent l'ASIA dans ce sens.

M. Christian Genilloud demande ce qu'il en est des manifestations culturelles parascolaires ou extrascolaires, car normalement on ne devrait plus demander aux parents CHF 2.- ou CHF 10.- pour aller voir un spectacle.

M. François Haenni prend bonne note de cette question. Une communication globale sera faite. Il faut toutefois faire attention dans la communication et ne pas donner l'opportunité à tout le monde de faire recours à une participation parentale. Il s'agit de sa position mais il la défendra. On demande une participation parentale, mais s'il y a recours, c'est au niveau des comptes de fonctionnement de l'ASIA de prendre en charge. Le culturel comme le sportif doit être couvert. Par contre, attention dans cette communication, afin qu'on ne donne pas cette information à tous les parents qui voudraient être contre à peu près tout. Mais M. Haenni prend bonne note de tout cela et en parlera au prochain comité de l'ASIA.

Mme Claire-Marie Spahr, en tant que déléguée communale de l'ASIA, donne quelques informations au sujet des nouveaux horaires. Des nouveaux horaires entreront en vigueur dès la rentrée en automne qui impliquent que les enfants n'auront pas les transports ni le temps pour rentrer manger à midi. Au lieu de commencer les cours à 07h45, ils commenceront à 8h30. Au lieu d'une heure et demie de pause à midi, ils auront 55 minutes. Aucun transport sur le Vully pour les 5 dernières années d'école, lorsque tous les enfants sont à Avenches, voire deux années à Salavaux.

Le 23 mai 2018, lors de l'assemblée des délégués de l'ASIA, les délégués communaux ont déposé une motion dont l'entrée en matière a été votée presque à l'unanimité, hormis deux personnes contre. Il a été décidé de nommer une commission pour traiter cette motion. Commission qui doit être désignée parmi les délégués communaux. C'est le président de l'assemblée, M. Albert Gavillet, qui nommera la commission.

Motion des délégués communaux (voir annexe 2).

La motion traite surtout du prix de repas, qui se monte à CHF 9.- et aussi des différents points qui ne sont pas conformes avec la loi, par rapport à l'heure de midi où les enfants devraient avoir 60 minutes de pause et ne l'ont pas. La loi note la mise en place d'un accueil facultatif, alors que dans les faits il est obligatoire, car il n'y a pas de transport organisé. Les motionnaires ont voulu être réalistes et ne pas changer les horaires. Ils demandent de faire une enquête après 3 mois de mise en place de ces horaires et de ce nouvel accueil.

Mme Claire-Marie Spahr relève que 6 délégués représentent la commune de Vully-les-Lacs sur 25, mais qu'ils n'ont pas un poids extraordinaire sur l'ensemble des délégués. C'est le comité directeur de l'ASIA qui est compétent pour décider des transports et des horaires en accord avec la direction des écoles, alors que les délégués ont un droit de regard sur la gestion et les comptes.

M. François Haenni pense que la motion est le bon outil, un outil législatif en appui à un outil exécutif, c'est-à-dire le comité directeur de l'ASIA, pour tenter d'aller dans les bonnes directions. Quand on est dans une association intercommunale de plusieurs communes, il est toujours important d'avoir des contacts aussi auprès des autres délégations. Pour le prochain conseil intercommunal, la délégation législative de Vully-les-Lacs prendra le lead d'avoir une réunion Vully-les-Lacs afin d'orienter un peu les informations et d'avoir une position défendant au mieux notre commune.

M. Nicolas Vincent a été interpellé assez énergiquement la semaine dernière lors de travaux viticoles à Bellerive-Cotterd par un propriétaire d'immeuble que les travaux agricoles effectués le matin de bonne heure empêchaient de dormir. Cette personne a sorti le règlement communal. M. Vincent lui a expliqué que ce règlement concerne les zones d'habitation, mais qu'il n'a pas de valeur pour les zones agricoles et viticoles. M. Vincent demande à la municipalité d'expliquer à la population ce qu'il en est par rapport aux bruits et les différentes zones.

M. Claude Besson complète cette information en expliquant que c'est lui qui effectuait ces travaux qui se font sur une période très courte. Il a lui-même été houspillé. Il avoue avoir commencé les travaux à 5 heures du matin, mais ces travaux se font sur une période très courte, avec une machine qui appartient à plusieurs personnes. M. Besson aimerait connaître l'avis de la municipalité à ce sujet.

M. Blaise Clerc répond que la municipalité soutient les agriculteurs et viticulteurs de la commune.

M. Simon Jaunin avait posé une question sur les routes en zone village et attend une réponse de la municipalité.

M. Blaise Gaillet répond que, au chemin du Clos, une servitude pour élargir la route a été demandée. A cet endroit, tous les propriétaires précédents ont cette clause pour empêcher le rétrécissement et qu'il y ait un accès correct aux bâtiments et aux futurs propriétaires et locataires. Ce qui ne peut pas se faire partout : si c'est déjà construit, il n'est pas possible de demander une servitude ou un élargissement sur une parcelle. Dans le cas présent, les servitudes sont inscrites sur toute la longueur du chemin.

M. Simon Jaunin souligne que sa question est : pourquoi est-ce fait à certaines places et pas à d'autres. Il y a eu une mise à l'enquête où le chemin est à 3 mètres 20 et il se demandait pourquoi on ne l'agrandissait pas, car on ne va plus pouvoir passer avec des machines agricoles ou quoi que ce soit. Ce n'est pas le fait que cela soit agrandi à une certaine place, mais pourquoi est-ce fait à certains endroits et pas à d'autres.

M. Blaise Gaillet répond que cela n'aurait pas de sens de faire une servitude uniquement sur une parcelle non construite, alors que les autres parcelles voisines qui sont déjà construites n'ont pas de servitude.

M. Simon Jaunin explique que, au chemin du Clos, cela a été fait en plusieurs fois. Cela a été fait à chaque mise à l'enquête. Il ne comprend pas pourquoi on ne peut pas demander à chaque mise à l'enquête des servitudes.

M. Blaise Gaillet répond que c'est parce qu'il y a déjà des bâtiments qui ont été construits sans servitude et que cela n'aurait pas de sens de n'en demander qu'à une personne. Pour le chemin du Clos, c'est la dernière servitude qui est demandée.

M. Raphaël Vincent a remarqué que, dans les marais à la cabane des pêcheurs, le chemin s'affaisse. Y aura-t-il une réfection des chemins goudronnés ? Dans les villages, chaque fois qu'une conduite casse, c'est refait, mais six mois après il y a un nid de poule. Pour les banquettes, M. Vincent remercie les employés communaux de faire des banquettes plus larges.

M. Joël Loup : le chemin de Constantine a été mis en stand-by et demande où cela en est. Il demande si la commune a participé financièrement au spectacle Europe Tragédie et si oui quel montant.

Mme Mireille Schaer répond que la commune n'a pas participé financièrement. La salle de Vallamand salle leur a été prêtée pour les répétitions depuis novembre, une facture de CHF 2'000.- a été faite.

M. René Fluri : à Chabrey, au sujet de la réfection de la route en venant depuis Cudrefin, il y a des inégalités autour des regards qui ont été réparées, d'un côté seulement. C'est dangereux pour les motos. Est-il prévu de faire l'autre côté de la route ? Qu'en est-il de la planification des phono-absorbants ?

M. Blaise Gaillet répond que dès qu'il y a une chambre avec le béton, il est très difficile d'obtenir une égalité. Il y aura toujours une différence de bruit. Un contrôle des travaux finis est effectué. Phono-absorbants : Chabrey est un des prochains villages où il y aura une réfection des routes. Une demande de crédit sera déposée une fois le dossier complet. Le prochain ouvrage important est la réfection du pont à Salavaux, avant tout autre projet. Mais la route de Chabrey suivra, avec tapis phono-absorbant et avec peut-être des ouvrages pour la sécurisation.

M. René Fluri demande si la route sera réparée de l'autre côté.

M. Claude Amiet répond que les grilles sont changées dès qu'il y a une fissure. De l'autre côté de la route, il n'y a pas de fissure sur le matériel. Vu que la route va être refaite cette année ou l'année prochaine dans l'échéancier prévu, il serait idiot de remettre cette grille à une certaine hauteur alors qu'elle sera réajustée dans le cadre des travaux.

M. Christophe Tombez : Evolution signalisation des parkings : la municipalité avait répondu qu'une mise à l'enquête imminente aurait lieu. Réfection du pont de la Broye : délai pour le faire ? on avait parlé que c'était lié au phono-absorbant de la route d'Avenches à Salavaux. Si délai, est-ce que les riverains seront informés en temps utile pour s'organiser. Il n'avait pas été forcément informé des travaux sur la route Vallamand-Villars.

M. Blaise Gaillet : pour la réfection de la route de Vallamand à Salavaux et la route de Villars, ainsi que la route de Cotterd, l'information était parue dans un tout-ménage. Il y avait eu une mise à l'enquête. Au moment des travaux, une déviation est mise en place et il faut la suivre.

Pont Salavaux : pour l'instant, on en est au devis des ingénieurs. Un préavis se fera sur les soumissions rentrées. Présentation au conseil pour la fin de l'année ou début de l'année prochaine.

M. Christophe Tombez constate que cela se fera plutôt en 2019.

Mme Céline Duran demande ce qu'il en est pour les parkings.

M. Blaise Gaillet répond que la mise à l'enquête est encore cours et se terminera prochainement. Une partie pour compléter ces parkings débute aujourd'hui, puis la signalisation sera mise en place.

M. Blaise Clerc explique, en complément, que la première enquête se termine à la fin de la semaine et une complémentaire pour deux ou trois parkings qui débute aujourd'hui et se finit dans 30 jours. Il s'agit d'une enquête qui va uniquement à la DGMR.

M. Joël Loup : phase III des chemins en béton ?

M. Albert Gavillet répond que cette phase est en train d'être mise en route avec le bureau d'ingénieurs NPPR. Il y a du retard au canton avec ces chemins AF. Pour le moment, on vient d'avoir le financement pour les collecteurs qui devaient être faits au plus vite. L'argent est là et les travaux seront fait cet automne. La 3<sup>ème</sup> version des chemins AF va être lancée prochainement. Cabane du pêcheur : c'est en cours, le contrôle des chemins est fait régulièrement.

M. Simon Jaunin : il y a de plus en plus d'habitants, et de plus en plus de chiens. Avez-vous prévu d'augmenter le nombre des poubelles ? On retrouve des sachets n'importe où.

M. Albert Gavillet répond que, au début de Vully-les-Lacs, il avait été mis beaucoup de poubelles pour les chiens, mais elles étaient utilisées pour tout autre chose.

M. René Fluri propose de faire un tout-ménage avec carte des emplacements des poubelles et comment les utiliser.

M. François Haenni reprend l'intervention de M. Joël Loup et signale que, pour l'exercice 2017, l'impôt sur les chiens se montait à CHF 22'800.-. Cet automne, cette taxe pourra être discutée et quelques propositions seront faites par la municipalité. L'année dernière déjà, le total des heures des employés communaux pour le nettoyage était élevé.

M. Blaise Clerc : Jean-Charles Lauper n'est pas là, mais s'il l'avait été, il aurait donné l'information suivante : il y a une année et demie, une personne d'Orbe, a appelé M. Clerc pour lui annoncer le décès de son père à 90 ans environ et qui a stocké pendant sa carrière de notaire une masse importante de documents. Dans cette masse datant du 14<sup>ème</sup> jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle, une grande partie concerne les villages de Bellerive, Cotterd, Vallamand, Constantine et Montmagny. M. Jean-Charles Lauper a été mandaté pour récupérer ces documents, nommés « les fonds Reverchon ». Avec l'aide de Gilbert Marion de Grandcour, ils ont analysé les documents. La population sera invitée le 3 octobre prochain à 19h00 au refuge de Charmontel pour présentation de ces documents qui parlent des anciennes communes, mais aussi des familles de ces anciennes communes : Besson, Bessard, Loup, Gentizon et Amiet.

M. Albert Gavillet informe qu'un apéritif sera servi après le conseil.

Le président lève l'assemblée à 21h15 et souhaite à toutes et à tous un bel été.

### Conseil communal de Vully-les-Lacs

Le Président :

La Secrétaire :

Florian Failloubaz

Anne Rochat